

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2003**

**Membres présents :**

M. TOURNABIEN Marc, maire  
M. BUTTARD Eric, Mme LESIEUR Evelyne, MM.RAVIER Marc, BOCHET  
Marcel, THIAFFEY Jean-François, AMEVET Daniel Adjoints.  
Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, GROS  
Danielle, FAVIER Stéphanie.  
MM DALDOSSO Serge, DALLA COSTA René, GROS Joël, MEULE Bruno,  
VARESANO José, VIARD Marcel.

**Absents excusés :**

M CANTIN Philippe (Procuration à M.Eric BUTTARD)

**Secrétaire de séance :**

M. BOCHET Marcel

---

**1°) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du  
11 décembre 2002.**

Deux annotations sont apportées :

Mme MACALUSO Claude signale qu'elle a été omise de la liste des personnes  
présentes à cette séance.

M. VARESANO José précise que pour la question n°16 : Aménagement rue de la  
Croix blanche, il a voté pour la consultation des habitants et il s'est abstenu pour  
les autres propositions.

Le conseil prend acte et approuve à l'unanimité le compte rendu.

**2°) Mandatement des dépenses d'investissement sur le début de l'exercice 2003.**

Dans l'attente du vote du budget 2003, monsieur le maire demande l'autorisation  
de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2002  
conformément à la loi.

Le conseil accepte à l'unanimité.

**3°) Renouvellement bail emplacement garage.**

Monsieur le maire rappelle la stratégie de la commune en la matière : les baux des emplacements de garage sont supprimés au fur et à mesure que les locataires souhaitent céder leur garage à la commune ; en contrepartie une indemnité leur est accordée. Lorsqu'un locataire souhaite renouveler son bail, le conseil se prononce sur la pertinence de conclure un nouveau bail de 3 ans.

M. BUTTARD Eric s'interroge sur l'opportunité d'un éventuel échange de garage avec la commune, en raison de la proximité des ateliers communaux. Cette option n'est pas retenue par le conseil.

Le conseil municipal autorise, à la majorité (une voix contre), monsieur le maire à signer un bail de trois ans avec M. BUTTARD Jean-Claude.

**4°) Demande de subvention voyage scolaire élèves du collège Maurienne.**

Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune s'est engagée à aider les jeunes de St-Julien voyageant à l'étranger dans le cadre d'activités scolaires. La participation de la commune se monte à 45 euros par enfants. Le projet présenté à l'assemblée est un voyage à Rome qui concerne sept enfants de St-Julien, le coût du séjour s'élève à 230 euros par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 315 euros à l'agent comptable du collège Maurienne.

**5°) Approbation délibération CCAS.**

La commission communale d'actions sociales s'est réunie le mercredi 29 janvier 2003. M. BOCHET Marcel informe l'assemblée des décisions prises par la commission :

- une demande de secours exceptionnel est prise en charge partiellement,
- un dossier de renouvellement d'aide ménagère est accepté avec une épuration des dettes,
- suite aux nombreuses demandes de subventions émises par des associations caritatives et d'entraide, la commission se prononce en faveur de certaines. Les montants accordés seront déterminés lors de la préparation du budget 2003,
- une ligne budgétaire d'aide exceptionnelle sera mise en place suite aux événements qui ont touché une partie du hameau de Villardclément.

Le vendredi 24 janvier une réunion d'information organisée par l'union nationale des centres d'actions sociales a eu lieu à St-Jean-de-Mne. Cette rencontre avait pour but de mettre en place au niveau départemental une structure pour renseigner, resserrer le lien social et recenser les besoins.

Le conseil approuve les délibérations du C.C.A.S à l'unanimité.

**6°) Approbation délibération Régie d'électricité.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'instauration de la contribution des charges de services publics de l'électricité (CCSPE) créées en 2001 et les conséquences financières provoquées par la nouvelle tarification EDF au 1<sup>er</sup> janvier 2003. La CCSPE est fixée cette année à 0.0033 euros par KWH et est facturée au consommateur final. Cette contribution est destinée à financer les surcoûts des producteurs et les aides aux clients les plus démunis. Le législateur a accompagné cette mesure d'une baisse des tarifs de l'électricité. Le conseil d'exploitation de la régie a décidé de ne répercuter celle-ci qu'en partie, l'autre partie pourra permettre à la régie d'électricité de financer la titularisation de son agent (passage aux statuts EDF). Les tarifs de la régie d'électricité de St-Julien-Montdenis restent inférieurs à ceux d'EDF de 13% cette année. Monsieur VARESANO José préconise qu'une

réflexion sur l'avenir des régies d'électricité soit élaborée face à EDF et à la libre concurrence.

Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité.

**7°) Création Régie d'avance pour frais téléphone.**

Monsieur le maire expose les difficultés que la commune a rencontrées pour le paiement des frais d'abonnements téléphoniques de portables et d'internet. Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de créer une régie d'avances approvisionnée de 1 500 euros pour faciliter tous les petits règlements : abonnements téléphoniques, frais de port, achat de petit matériel, frais de mission. Le régisseur d'avance percevra une indemnité de responsabilité selon les textes en vigueur.

Le Conseil accepte à l'unanimité la création de cette régie d'avances.

**8°) Approbation projet de drainage Montdenis et convention maîtrise d'œuvre ONF.**

- Ce projet de drainage se compose de deux parties :

- **Partie amont**

<u>Montant des travaux :</u>	<b>30 489 euros H.T.</b>
Subvention région (50%)	<b>15 245 euros</b>
Maîtrise d'œuvre RTM	<b>2 693 euros H.T.</b>

- **Partie Aval :**

<u>Montant des travaux :</u>	<b>32 000 euros H.T.</b>
Subventions à demander	
Maîtrise d'œuvre	<b>2 625 euros H.T.</b>

Le Conseil autorise M. le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le service RTM de l'ONF et approuve le projet à l'unanimité.

**9°) Approbation convention équipement pour déneigement voies communales.**

La Direction Départementale de l'Équipement propose aux collectivités locales des conventions de déneigement. Monsieur le maire souligne que cette tendance conduit à un désengagement de ce service. La convention est prévue sur un an non-renouvelable et concerne l'avenue Mougin, l'accès au SIRTOMM (1km) et la route des villes à Montdenis (1.3km). La commune s'engage à payer la tarification horaire d'engins, le sel de déneigement, la gravellette et toutes autres fournitures. Un forfait minimum de facturation pour service est établi à 1 404.10 euros l'an. Le conseil approuve la convention à la majorité (une abstention).

**10°) Approbation projet merlon de protection hameau de Villardclément et demande de subventions.**

Monsieur le maire positionne le projet du merlon en amont de Villardclément à l'aide de schémas. Le merlon a été dimensionné par le bureau d'étude IMS RN. La réalisation, suite à une procédure d'urgence, a été confiée à l'entreprise MARTOÏA.

Les caractéristiques de l'ouvrage de protection sont les suivantes : une longueur de 400 mètres, une hauteur de 7 mètres, une fosse de réception des blocs de 10 mètres de large, des drains tous les 30 mètres. Les talus aval seront reverdis.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 435 000 euros hors taxes soit 520 260 euros TTC. La commune atteste le caractère fonctionnel de cette opération et sollicite une aide financière de l'état, de la région, du département et de l'Europe. Dans le meilleur des cas, les subventions peuvent atteindre 80% du montant hors taxes des travaux (taux maximum autorisé). Aujourd'hui, 35% des subventions sont acquises. Une ligne de trésorerie sera mise en place dans l'attente de solutions pérennes. Monsieur GROS Joël demande si une éventuelle purge de la falaise est envisageable. Monsieur le maire ne peut répondre à cette question mais précise que des capteurs placés sur les failles signalent un écartement de 22 cm depuis une vingtaine de jours d'observation.

Le conseil approuve le projet du merlon à l'unanimité.

**11°) Approbation convention maîtrise d'œuvre ONF service RTM pour travaux de construction d'un merlon de protection.**

La commune a confié la maîtrise d'œuvre de la construction du merlon de Villardclément au service RTM de l'ONF pour un montant de 13 500 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**12°) Marché MARTOÏA pour travaux merlon.**

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver le marché de travaux du merlon de Villardclément. L'entreprise MARTOÏA a détaillé et chiffré les différentes phases d'intervention. Le devis s'élève à 381 136 euros TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**13°) Piste Champsuit-Grenis.**

Suite aux derniers éboulements de janvier qui ont eu lieu au-dessus de Villardclément, des mesures ont été prises pour sécuriser l'accès à Montdenis. L'ouverture de la RD 79 A est assurée sur deux tranches horaires et sous la surveillance de vigiles. D'ici fin février des détecteurs sismiques reliés à des feux prendront le relais. Cette situation ne peut être que provisoire. En cas d'écroulements importants, la route est susceptible d'être coupée pour une période indéterminée. Les habitants de Montdenis se retrouveraient alors isolés.

Le mercredi 22 janvier, la 3<sup>ème</sup> commission du conseil général de la Savoie (celle des routes) s'est rendue en mairie de Saint-Julien et a fait le point de la situation avec les élus. Elle a proposé de réaliser dans l'urgence une piste de secours entre Grenis et Champsuit pour rompre l'isolement du hameau de Montdenis, en cas de route fermée à la circulation pour une longue durée. Monsieur le maire constate que cette piste mettrait le hameau de Montdenis à 30 km du chef lieu de Saint-Julien, soit la distance pour se rendre à Aiguebelle ou à Modane. De plus, les frais engagés pour maintenir ouvert cet itinéraire de montagne nécessiteraient de faire des choix entre la piste de secours provisoire et la RD 79 A actuelle. A moyen terme, l'accès temporaire pourrait être classé définitif et vice-versa.

Pour ces raisons, monsieur le maire a demandé publiquement, devant la 3<sup>ème</sup> commission et de nombreux usagers de la route départementale 79 A, que le conseil général ne réalise pas dans l'urgence cette piste.

Aujourd'hui, monsieur le maire demande au conseil municipal de confirmer par délibération cette prise de position : c'est à dire que la piste de secours ne soit pas faite dans l'urgence mais en concertation avec les communes de Saint-Julien et

d'Hermillon ainsi que le conseil général et qu'une autre possibilité de piste de secours à l'amont de Villardclément, à l'ouest du cône de déjection des coulées, soit étudiée.

Monsieur le maire remercie le conseil général pour sa volonté de mettre rapidement en place des filets de protection et des systèmes de détections de chutes de blocs. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la délibération proposée par monsieur le maire.

#### **14°) Compte rendu réunions commissions.**

M. BUTTARD Eric rappelle que le bulletin d'information doit être prêt trois semaines avant sa parution prévue début avril. Il rappelle que la commission communication recueille les articles, concernant la vie communale, provenant des associations et des particuliers.

Il informe l'assemblée que le chargé de mission travaillant sur le projet de sauvegarde de la mémoire ardoisière a pris ses fonctions au début du mois de février.

Le cadastre de St-Julien-Montdenis est en cours de numérisation. Celle-ci est financée par la communauté de commune Cœur de Maurienne. Les services fiscaux procéderont ensuite à sa validation en conformité avec l'ancien cadastre.

M. THIAFFEY Jean-François remercie les services municipaux notamment le secrétariat qui a dû faire face à un surcroît de travail, pour son accueil et sa disponibilité suite aux événements de Villardclément.

M. RAVIER Marc fait le point sur la rénovation d'un appartement au groupe scolaire. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires.

M BUTTARD Eric propose une rencontre avec le conseil municipal de Villarfochiado.

#### **15°) Questions diverses.**

- Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Europe dans le cadre de l'objectif 2 une subvention pour les travaux sur l'avenue de la Gare.  
Le conseil accepte à l'unanimité.

- Suite à une demande de l'école de musique, le conseil approuve à l'unanimité le versement d'une avance financière d'un montant de 8 000 euros sur sa subvention de 2003.

- Le conseil décide d'attribuer à un employé communal, à l'unanimité, un appartement communal qui doit se libérer prochainement.

- Au 30 juin 2003 la décharge Aluminium Péchiney des Fontagneux sera fermée définitivement. Compte tenu de la nature des matériaux entreposés, la commune propriétaire du terrain devra demander à l'état l'instauration de servitudes rendant toute utilisation de ce site impossible. Afin de compenser ce préjudice la société Aluminium Péchiney accepte de conclure un bail de location d'une durée de 10 ans. A son terme et au vu des analyses pratiquées sur le site un point sera fait afin d'étudier les suites à donner. Le montant de la location s'établit à 8 688 euros annuel et est indexé sur l'indice du coût de la construction.

Après délibérations, le conseil accepte, à la majorité (une abstention), que le maire signe le bail de location du crassier avec Péchiney.

- Mme CHOMAZ Josiane fait part au conseil municipal de l'invitation de M. POCHET, bénévole à la bibliothèque, pour un vernissage qui se tiendra le lundi 10 mars à 17 heures.
- Suite à la demande de renseignements de M. DALLA-COSTA René sur la mise en place d'un service de cars pendant les vacances scolaires pour les Karellis, monsieur le maire indique qu'une information sera disponible au secrétariat de la mairie et que les inscriptions se feront à l'association VIRAJ' à Saint-Jean-de-Maurienne ( carte VIRAJ').
- Mme GROS Danielle, suppléante au Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), n'a pas reçu de convocation pour une réunion. Monsieur le maire précise que les convocations sont envoyées aux titulaires qui doivent en principe les faire suivre aux suppléants en cas d'absence, une note sera faite au secrétariat du SPM.

La séance est levée à 23 heures.